

## Objet : L'option latin au collège

Madame, Monsieur,

### Pourquoi faire du latin ?

Cette question vous est posée, à vous et à votre enfant, puisque la fin du deuxième trimestre approche et que les sixièmes ont le choix éventuel d'une langue ancienne, le latin. **Cet enseignement optionnel facultatif est étalé sur trois ans, de la cinquième à la troisième**, au rythme de **deux heures hebdomadaires** en cinquième, **puis trois** en quatrième et troisième.

Il faut savoir que l'enseignement du latin est **parfaitement compatible avec l'option Visio-Bilangue ou l'option européenne proposée en 4ème.**

Cette année, votre enfant va déjà découvrir, en français et en histoire notamment, un certain nombre de **textes fondateurs**, dont la plupart sont issus de l'antiquité gréco-romaine. Le choix de l'option se justifie par **sa dimension culturelle** : avoir accès à des œuvres qui ont contribué à la richesse de notre identité contemporaine. En effet, si l'on observe l'Europe d'aujourd'hui, la grande majorité des pays qui la composent a bénéficié des apports de la civilisation romaine.

Ainsi un élève latiniste comprendra-t-il mieux notre monde, à travers l'étude de **la langue et de la littérature latine**, mais aussi **de la civilisation romaine** (mode de pensée, architecture, arts, techniques...). L'option latin s'appelle en réalité à juste titre : **« Langue et culture de l'Antiquité »**.

Votre enfant sera également plus sensible au sens des mots, par l'examen de **l'étymologie**, non seulement dans sa langue, mais également dans d'autres langues vivantes. Ainsi du latin *nox*, *noctis* « la nuit », pourra-t-il déduire, selon les langues vivantes choisies au collège, les mots *night* en anglais, *nacht* en allemand, *noche* en espagnol ; il comprendra alors le terme de « noctambule » ou « nocturne » en français.

Le latin permet aussi **d'éduquer à la citoyenneté** en apprenant, par exemple, à nos élèves ce que notre démocratie doit à son ancêtre, la République, instituée à Rome à la fin du VIème s. avant notre ère, qui donna le droit de vote et donc de s'exprimer à ses citoyens.

Le latin est en outre **pris en compte dans le contrôle continu pour l'obtention du Diplôme National du Brevet**. Sont pris en compte (BO du 05/10/2000) les points obtenus au-dessus de la moyenne de dix sur vingt. **Le latin ne peut donc que faire gagner des points** aux élèves pour l'obtention de ce diplôme.

Bien sûr, votre enfant ne viendra pas faire du latin, pendant trois ans, dans le seul but de gagner des points au brevet, mais en plus **de l'apprentissage d'une rigueur, il jouira d'inestimables acquisitions de vocabulaire, de grammaire, de civilisation** et c'est l'ensemble de son travail qui sera légitimement **reconnu et récompensé**.

Enfin, contrairement à des idées reçues qui ont la vie dure, **les langues anciennes ne sont pas réservées à une élite ou à des élèves privilégiés. Seules comptent la motivation, l'intérêt et la curiosité portés à la matière.**

En vous remerciant de l'intérêt que vous avez bien voulu porter à cette lettre, je vous encourage à prendre contact, **pour plus de renseignements, avec le professeur principal** de votre enfant ; je reste **moi-même** à votre disposition. Votre enfant a eu ce jour une présentation d'une heure sur le déroulement et le contenu de l'enseignement du latin.